



REGLEMENT PARTICULIER
5ème édition Internationale de doubles
« Des 3 Vallées »
Les 30 Juin & 1^{er} Juillet 2018

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-arbitre.

1. Le Juge-arbitre sera « **M. Julien LAMERCERIE** » du club de Lyon, BACLY 69.
2. Le tournoi est autorisé par la ligue Auvergne - Rhône alpes de Badminton soit l'AURA et la Fédération Française de Badminton soit la FFBaD.
N° d'autorisation :
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, classés dans les séries N - R - D - P - NC.
4. Les séries seront regroupées en 2 :
 - * Les séries « N2 avec les N3 ».
 - * Les séries « R4 avec les R5 ».
 - * La série « R6 avec D7 ».
 - * Les séries « D8 avec D9 »
 - * Les séries « P avec NC ».
5. Merci de bien préciser sur la feuille d'inscription.
6. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD ainsi qu'aux pays limitrophes des minimes aux vétérans.
7. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement particulier. Le Juge-arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
8. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et doit être en licencié sur Poona le jour du tirage au sort soit **le 15 Juin 2017**.

- 9.** Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries différentes.
- 10.** 2 tableaux sont possibles pour toutes les séries.
- 11.** TOUS LES TABLEAUX SERONT EN POULES avec 2 sortants par poules.
- 12.** Les Doubles Dames et Doubles Hommes sont prévus le samedi 30 Juin 2018 de 8h15 à 20h / 20h30. Les remises de récompenses se distribuent après chaque finale.
- 13.** Les Doubles Mixtes sont prévus le dimanche 1er juillet 2018 de 8h à 17h / 17h30. Les remises de récompenses se distribuent après chaque finale.
- 14.** Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :
 - Ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + droits d'engagements)
 - Paiement effectif des droits d'engagement,
 - Joueurs inscrits dans leur série de classement. Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-arbitre, de regrouper les catégories insuffisamment représentées.
- 15.** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés en avance avec l'accord des joueurs concernés. Les matchs seront en mode calculés.
- 16.** Les organisateurs en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la compétition.
- 17.** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).
- 18.** Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge-arbitre de la salle.
- 19.** Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers techniques uniquement entre les sets.
- 20.** Le coaching sera « AUTORISE » entre les échanges, merci aux conseillers d'équipes de rester sur les chaises.

21. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-arbitre avant son premier match du tournoi.
22. Les matchs seront auto- arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au Juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
23. Les volants seront à la charge des joueurs : En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Babolat n°2**.
24. Tout volant touchant les infrastructures fixes (, panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où Il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché sera annoncé également « FAUTE » dans l'échange.
25. Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait pour son match.
26. Un match peut être lancé avec 1h d'avance selon le RGC : Règlement Général des Compétitions.
27. En cas de forfait d'un participant, un joueur de double peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.
28. Tous joueurs ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourront être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
29. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues et publicité sera affiché dans la salle.
30. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
31. Les vainqueurs du match devront ramener la feuille de match avec un score lisible.
32. Dès leur arrivée sur le terrain, Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement, ils devront tester leurs volants avec de s'échauffer. (Test des volants, échauffements et changements de tenues).
33. 3 terrains d'échauffements sont à la disposition des joueurs pendant toute la compétition.
34. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

35. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
36. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
37. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires
38. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-arbitre.

Au CPPH avec l'aide de « Poona » **au 14 Juin 2018.**

39. La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant **le 11 Juin 2018.**
40. Aucune inscription ne sera enregistrée sans son règlement.

Le tirage au sort aura lieu le 14 Juin 2018 par les organisateurs et le Juge-arbitre.

41. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail.
42. Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort du **14 Juin 2018** ou pendant la compétition devra envoyer un justificatif avant 5 jours après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton :

* Par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

* Par courrier : Ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton - 37 Route du Vercors - 38500 St Cassien

Sous peine de 2 mois de suspension sur le territoire français (Tournois et interclubs).

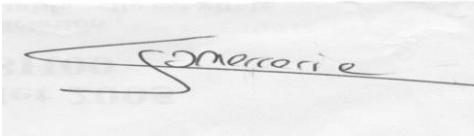
43. Merci de noter au dos votre nom et nom de la compétition
44. L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.
45. Le nombre de joueurs est limité aux « **230** » premières inscriptions.
46. Toute participation implique l'adoption du présent règlement particulier.
47. Les frais d'inscriptions sont de 15 € pour un tableau et de 19 € pour 2 tableaux.
48. Les remboursements pour les joueurs forfaits ou en liste d'attente se feront « **UNIQUEMENT** » le jour de la compétition.
49. Pour les joueurs forfaits, merci d'envoyer à l'organisateur un justificatif dans les 5 jours après la compétition sinon, il n'y aura aucun remboursement.
50. La 1^{ère} convocation sera envoyée au plus tard avant le mercredi 20 Juin 2018 et en cas d'éventuels forfaits, une seconde convocation sera envoyée le mercredi 27 Juin 2018.

51. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette « 5ème édition Internationale

de doubles des 3 Vallées les 30 Juin & 1^{er} Juillet 2018 » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge arbitre.

Juge-arbitre : Julien LAMERCERIE

Le 18 octobre 2017

A handwritten signature in black ink on a light-colored background. The signature is stylized and appears to read "Lamercerie".